

CONDITIONS GENERALES du Camping Les Charmes85

Toute location est nominative et ne peut en aucun cas être cédée.

.La demande de location doit être accompagnée d'un versement représentant 30% du montant du séjour, à titre d'acompte à déduire des frais de séjour

Le versement d'un acompte impliquant un engagement ferme et définitif, le solde des frais de séjour est payable 3 semaines avant la date d'arrivée. Il est admis que pour les emplacements, ça pourra être le jour de l'arrivée (sur demande préalable et hors offres spéciales).

Toute réservation effectuée moins de 30 jours avant la date d'arrivée, doit être payée intégralement à la réservation par carte bancaire, virement bancaire ou chèques vacances. Sauf accord avec le camping.

Dans le cas où le solde ne sera pas réglé dans les délais indiqués, le séjour pourra être considéré comme annulé, et les conditions d'annulations s'appliqueront.

Compte tenu de la réservation effectuée, aucune réduction ne sera accordée dans le cas d'une arrivée retardée ou d'un départ anticipé.

Sans nouvelle de votre part dans un délai de 48h après le début de votre séjour, nous retiendrons les frais conformément à nos conditions d'annulation

L'annulation doit en principe, faire l'objet d'un message écrit. Le versement d'un acompte impliquant un engagement de location ferme et définitif, sauf cas de force majeure avérée,

Si l'annulation a lieu :

- a) Plus de 30 jours avant la date d'arrivée, l'acompte sera conservé par le camping
- b) Moins de 30 jours avant la date d'arrivée, la totalité du prix de la location est dû au camping.

Dans tous les cas, la cotisation d'assurance ne sera pas remboursée, et il pourra être appliqué des frais d'annulation (au moins 20%)

Vous avez la possibilité de souscrire à une assurance annulation dont les modalités peuvent être énoncées par le camping sur simple demande.

Le locataire est tenu de couvrir sa responsabilité civile par un contrat d'assurance.

Le locataire doit se conformer aux dispositions du règlement intérieur du camping, affiché à l'entrée de l'établissement et à la réception. Tout manquement à ce règlement intérieur pourra entraîner la résolution judiciaire du contrat et l'expulsion de leur auteur. Le signataire doit être majeur et sera responsable du matériel confié el cas échéant.

Les installations sont louées pour le nombre de personnes désigné au contrat. Toute personne supplémentaire sera facturée suivant le tarif de la prestation «personne supplémentaire» en vigueur dans le camping après accord du gérant.

Les tarifs comprennent l'utilisation de tous les équipements du camping sauf ceux qui sont payants (voir tarifs).

Les shorts de bain sont formellement interdits dans la piscine. Les maillots de bain sont obligatoires. Une tenue décente dans l'enceinte du camping est exigée.

Les journées, installations et personnes supplémentaires, ainsi que les redevances pour les invités seront déclarées dès que possible et réglées avant le départ.

Des photographies pourront être prises pendant votre séjour pour être exploitées à des fins publicitaires. Aucune contrepartie financière ne pourra être demandée. Dans le cas où vous ne souhaiteriez pas y figurer, merci de nous le signaler par écrit.

Accès hébergement ou emplacement :

En juillet et août :

Les hébergements sont disponibles du samedi ou mercredi 16 h au samedi ou mercredi 10 h,

Les emplacements sont accessibles tous les jours de la semaine, à partir de 14 h le jour de l'arrivée et doivent être libéré avant 12 h le jour du départ

- Les petits animaux (tatoués et vaccinés) sont acceptés dans les locatifs (tarif joint), à condition de régler le forfait nettoyage. De plus, ils ne doivent jamais rester seuls dans le locatif ou sur l'emplacement.

Pour les hébergements :

Une caution de 265 € (2 règlements 65 + 200 euros ou un seul si empreinte CB) sera demandée au locataire à son arrivée et lui sera rendue à son départ après vérification de l'installation, sous déduction éventuelle, des détériorations ou manquants ou des frais de remise en état. Cette caution ne constitue pas une limite de responsabilité. L'installation sera rendue dans le même état de propreté qu'à l'arrivée. A défaut, le locataire devra payer une somme forfaitaire de 65 € pour le nettoyage, sauf si le forfait ménage a déjà été réglé (voir tarifs). Toute dégradation ou objet manquant sera à la charge du locataire.

En cas de départ en dehors des heures d'ouverture de l'accueil, la caution sera détruite, après inspection des lieux, sauf si nous constatons une ou des anomalies.